



Source : streetview

Réunion publique n°1 Plan Local d'Urbanisme de Pagny-sur-Moselle



Jeudi 17 février 2022

ESTERR
ESpace & TERRitoires



1.
PLU : Plan Local d'Urbanisme

Définition :

Le **plan local d'urbanisme** (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Projet pour les 10 à 15 années à venir.

Document d'urbanisme actuel :

Un PLU approuvé en 2013.



PLU



La planification

Le PLU va organiser le **développement** du territoire et planifier les **projets**.



La protection

Le PLU traduit **réglementairement** les principaux objectifs de la commune dans un souci de **développement durable**.



La gestion

Le PLU va déterminer pour chaque secteur du territoire, les **règles** qui gèreront les **constructions** existantes et futures.



CADRE DE VIE

Le PLU veille à la qualité paysagère sur le territoire et valorise le cadre de vie des habitants. Il maintient un équilibre entre zones bâties, naturelles et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le PLU assure la pérennité des pôles d'activités et leur attractivité en prenant en compte leurs spécificités. Il apporte des réponses adaptées aux besoins des entreprises locales.



VISION PROSPECTIVE

Le PLU tient compte des ressources locales et dote le territoire d'une vision prospective sur 10 à 15 ans.



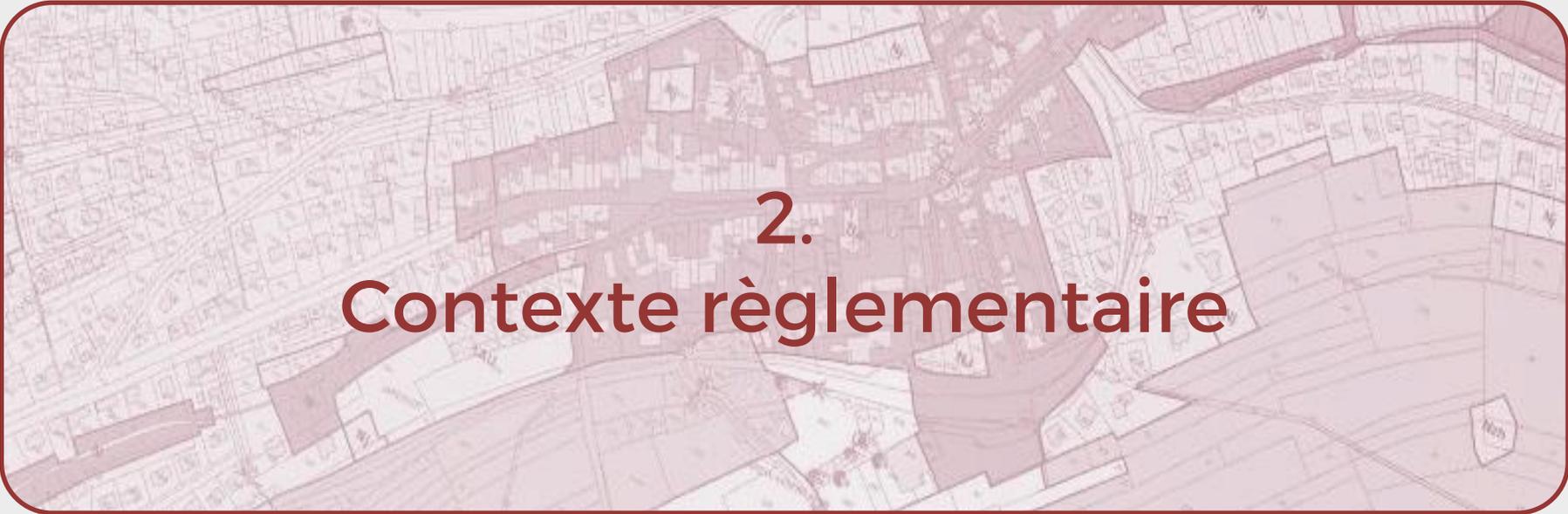
HABITAT

Le PLU décline les politiques d'aménagement relatives à l'habitat à l'échelon communal. Il détermine le **volume** et la **répartition de logements à produire** sur le territoire pour atteindre l'**objectif démographique** porté par la commune.



ENVIRONNEMENT

Le PLU est un outil d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique. Il détermine ainsi les conditions d'un aménagement prenant en compte les enjeux climatiques et écologiques.



2.
Contexte réglementaire

PLU

ENJEU NATIONAL

Ensemble des textes législatifs et réglementaires en vigueur :
loi Grenelle II, loi ALUR, loi NOTRe, loi Climat-Résilience...



ENJEU REGIONAL

Directives Territoriales d'Aménagement et Développement Durables - DTADD

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SDAGE

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET



ENJEU TERRITORIAL

Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT Sud 54 *en cours de révision*

Programme Local de l'Habitat du Bassin de Pont-à-Mousson *en cours de révision*



ENJEU COMMUNAL

Servitudes d'Utilité Publique :
canalisations, périmètre Monument Historique,...

Risques/Contraintes :
Inondations, mouvements de terrain,...



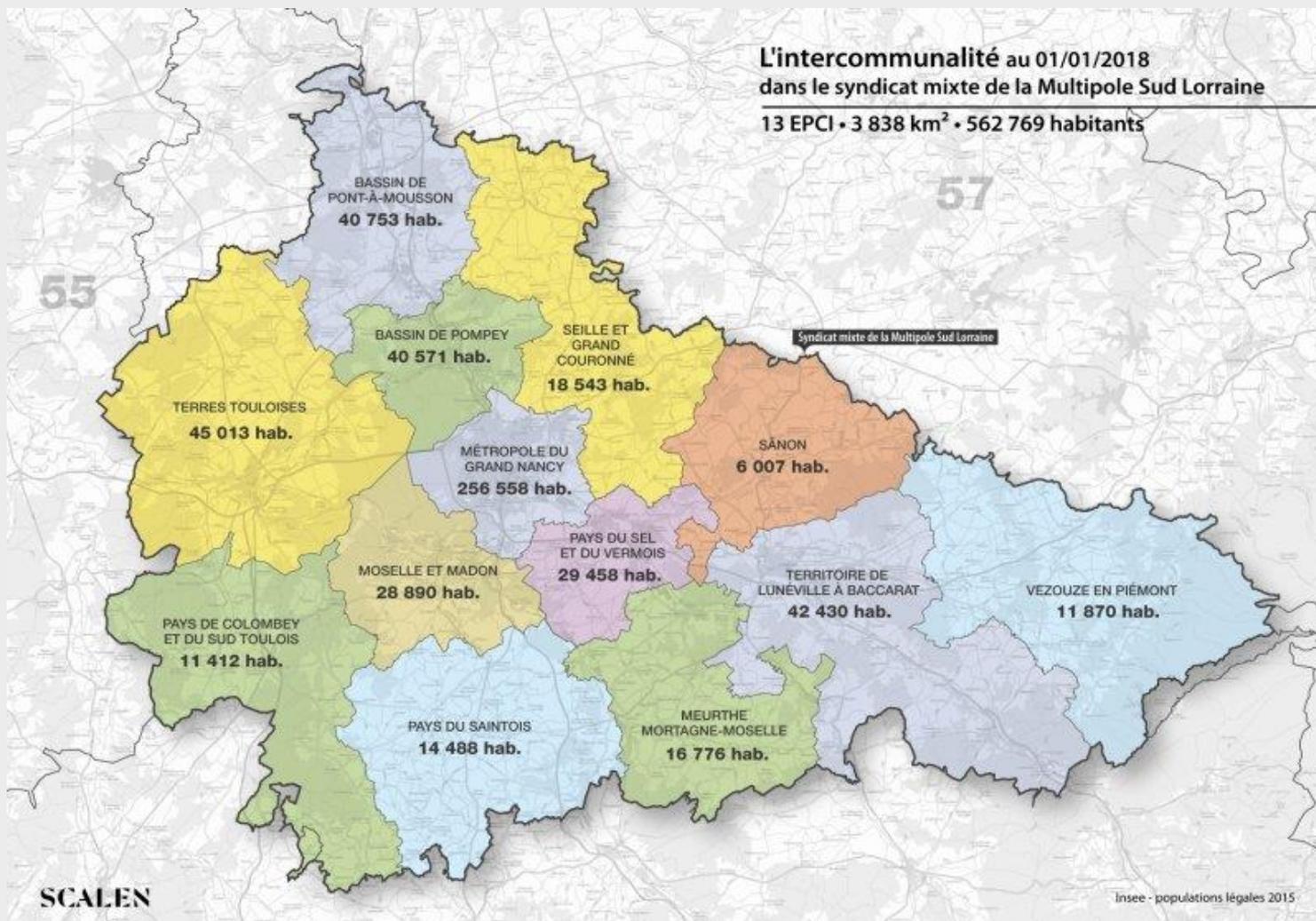
Plan Local d'Urbanisme

SCoT = Schéma de Cohérence Territoriale.

Document de planification stratégique à long terme (20 ans environ).

Cadre des politiques locales sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, d'énergie et de climat...

SCoT



Le SCoT intégrateur

Le triptyque SRADDET -> SCoT -> PLU

SRADDET

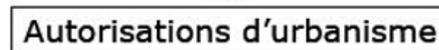
Fixe des règles au niveau de la Région Grand Est, avec lesquelles le SCoT Sud 54 doit être compatible

Définit des orientations et objectifs au niveau du Sud Meurthe-et-Moselle, avec lesquels le PLU de Pagny-Sur-Moselle doit être compatible

Projet d'aménagement du territoire de Pagny-Sur-Moselle, dont les autorisations d'urbanisme devront être conformes aux règlements écrit et graphique

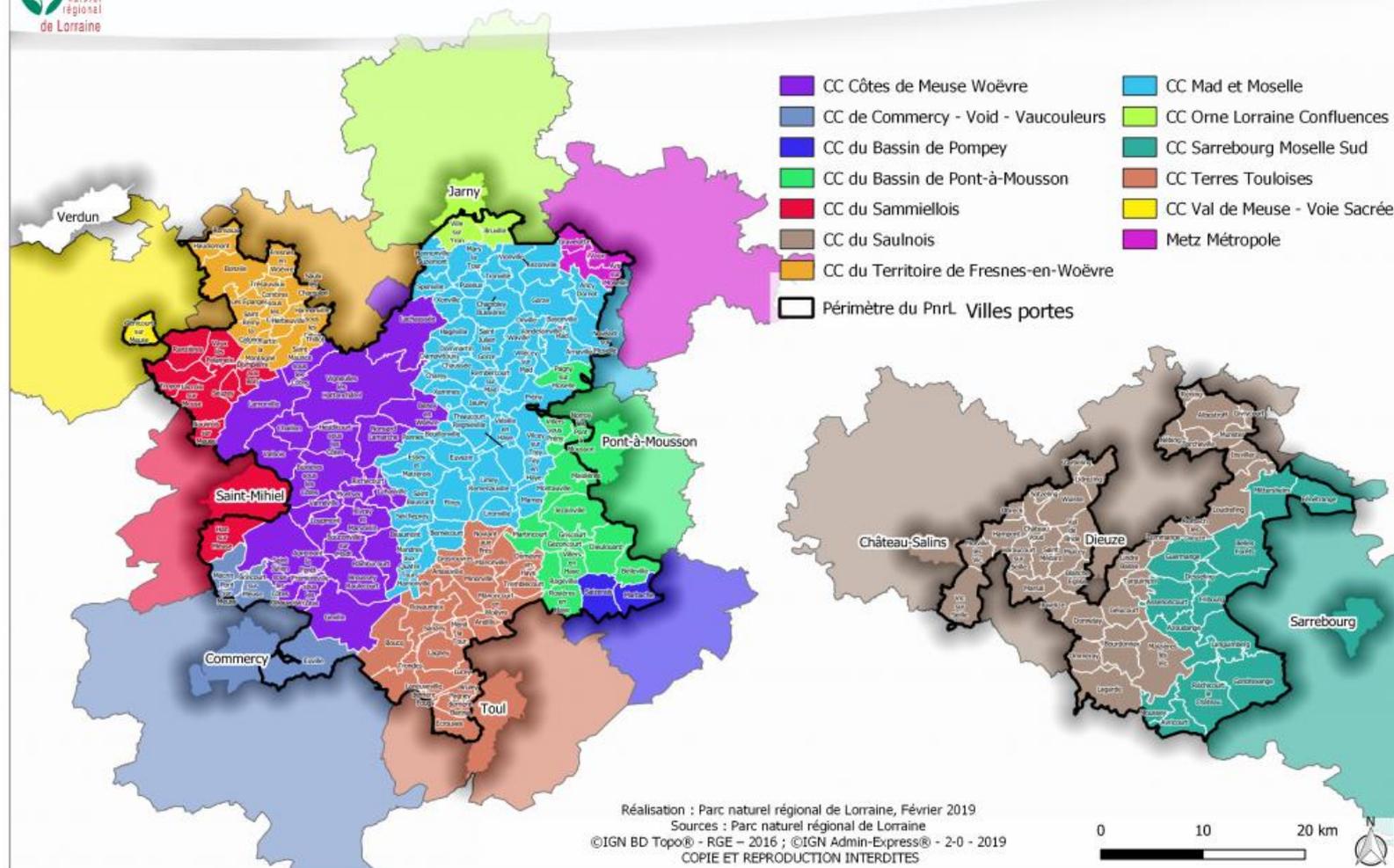


- Charte du PNR de Lorraine
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- PPRI
- ...



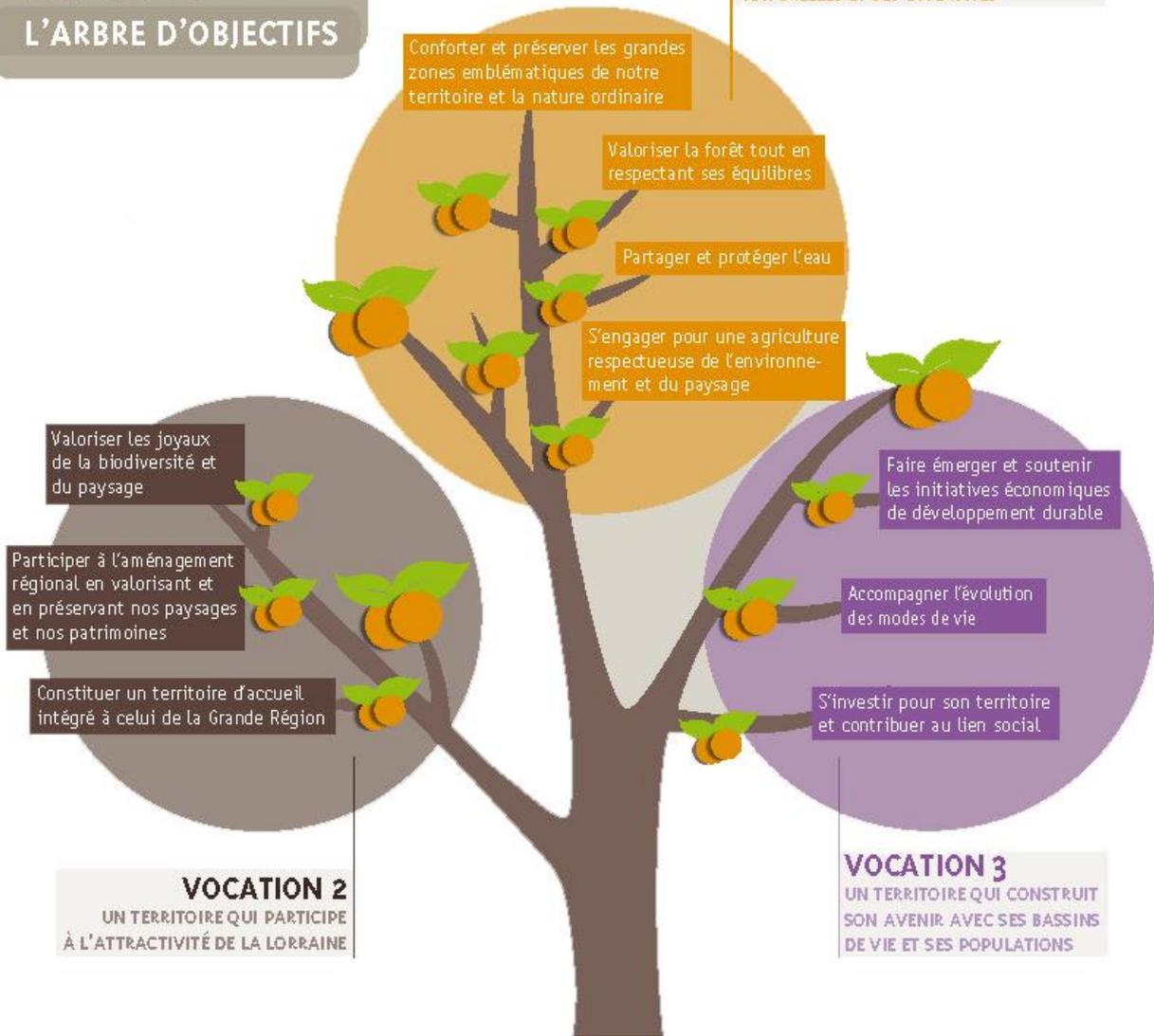


Intercommunalités du Parc naturel régional de Lorraine



PNRL

LES GRANDES LIGNES DU PROJET : L'ARBRE D'OBJECTIFS



The background of the slide is a detailed, semi-transparent map of a city grid, likely Paris, showing streets, buildings, and parks. A prominent red overlay is present, consisting of several large, irregular shapes that appear to be zoning or planning boundaries. The text is centered over this map.

3. Pièces constitutives du PLU et procédure

Le rapport de présentation



Etat des lieux, diagnostic de la population, de la structure de l'habitat, de l'état initial de l'environnement,... Il explique les choix retenus notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il doit justifier les règles du PLU et contient l'évaluation environnementale.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



Projet communal et programme des priorités d'actions. Il définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



Réflexion sur le développement des secteurs à enjeux : de nature variée, elles peuvent concerner l'aménagement de certains secteurs, des thèmes particuliers (paysage, etc...).

Le règlement graphique (plans de zonage)



Spatialisation du projet : le zonage identifie de grandes zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières) qui peuvent elles-mêmes être divisées en sous-secteurs en fonction des spécificités.

Le règlement littéral



Encadrement du droit des sols : le règlement écrit énonce pour chaque zone ou sous-secteur les modalités de constructions applicables aux terrains.

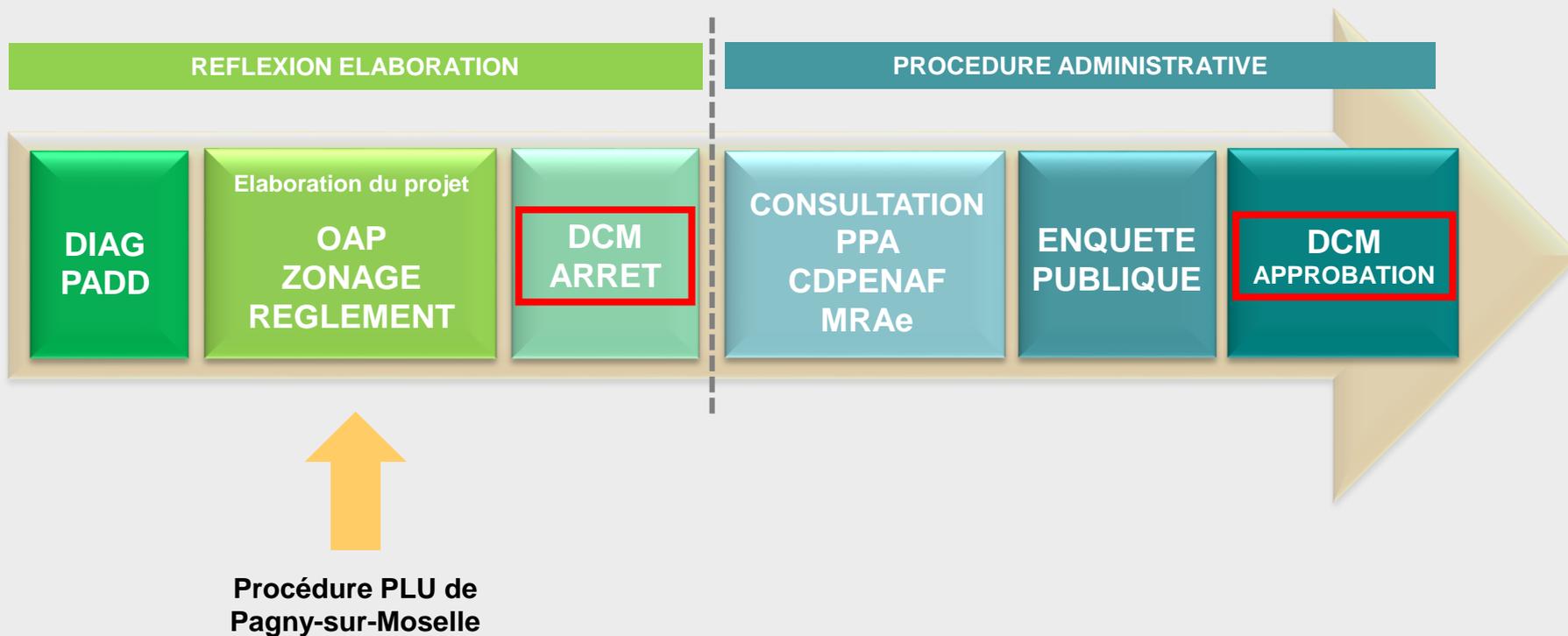
Les annexes



Servitudes d'utilité publique, liste des opérations déclarées d'utilité publique, notice technique accompagnée des **plans des réseaux** (eau, assainissement, élimination des déchets),...

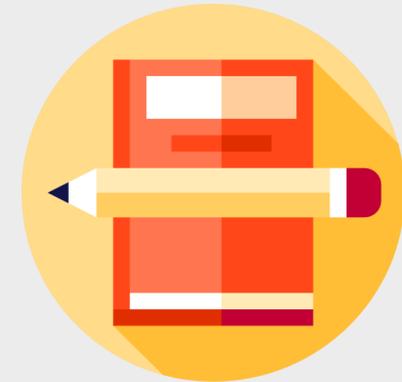
PLU

Procédure



CAHIER DE CONCERTATION

- Disponible en mairie pour recueillir vos observations et vos demandes.
- A disposition jusqu'à l'arrêt du PLU.
- Réponses aux observations formulées dans le bilan de concertation (délibération).



PLU



COMMUNICATION

- Communication régulière de l'avancée de la procédure
 - Presse
 - Bulletin municipal / flyer
 - Réseaux sociaux
 - Site internet



PLU



RÉUNIONS PUBLIQUES

- 2 réunions publiques prévues
 - 1 réunion de présentation du diagnostic et du PADD
 - 1 réunion de présentation des pièces réglementaires



PLU



An aerial photograph of a town, likely Pagny-sur-Moselle, with a semi-transparent red overlay. The overlay features a grid-like pattern of lines and shapes, possibly representing a planning or zoning map. The text '4.' is centered over the map.

4.

Le PLU de Pagny-sur-Moselle



Rapport de Présentation Diagnostic territorial



Objectifs

Diagnostic territorial

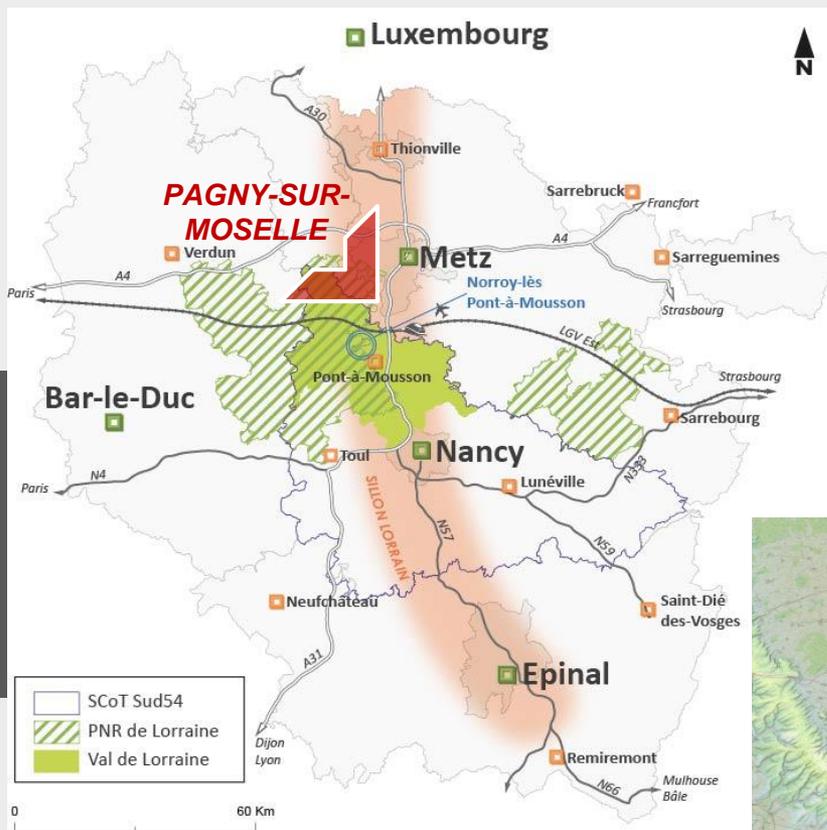
Faire l'état des lieux du territoire et dégager des enjeux
Approfondir et mettre à jour le diagnostic territorial existant

Justifications du projet

Justifier le projet au regard des normes, des lois et des enjeux environnementaux...

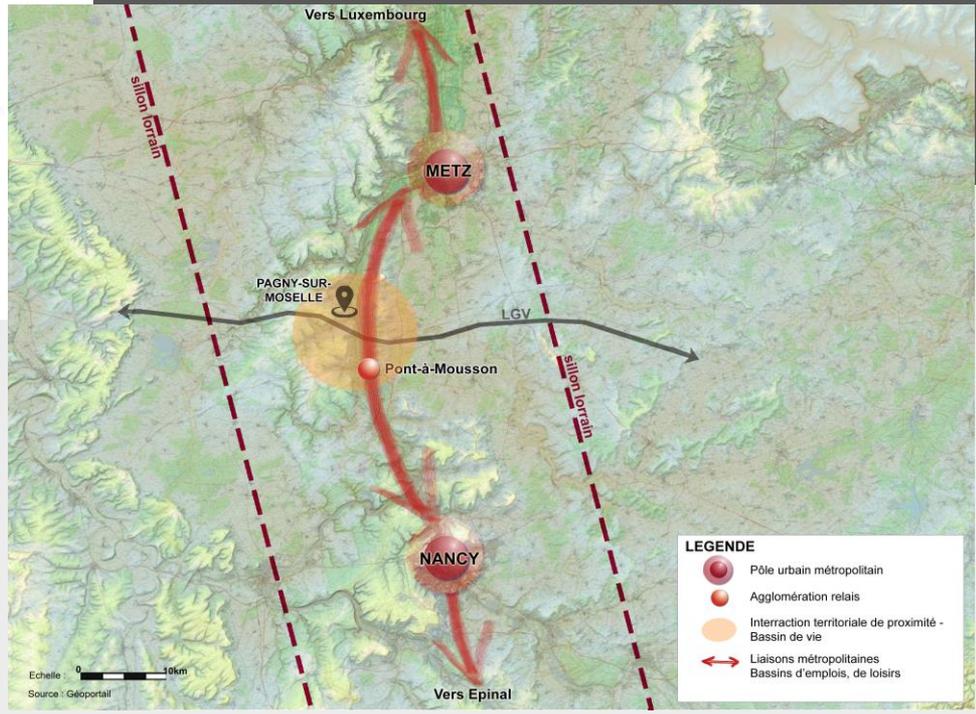
PLU

De l'espace au territoire ... du territoire au projet

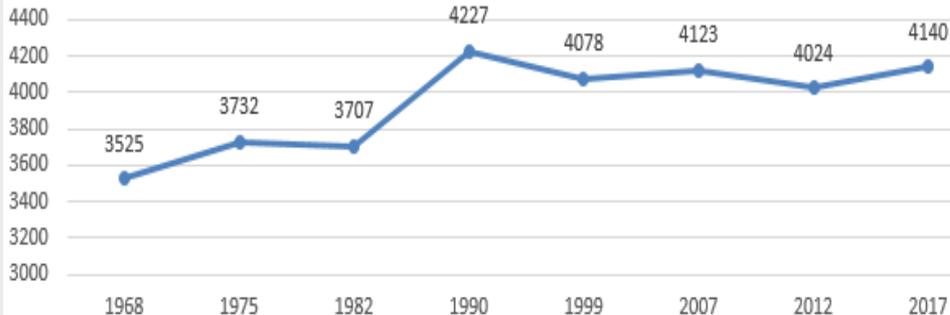


Comme Pôle Relais de la CCBPAM

Position confortée par une offre de transport multimodale et des équipements et services dépassant sa stature



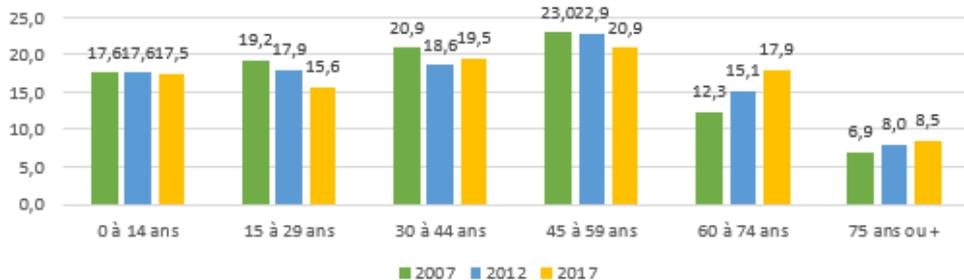
Evolution de la population entre 1968 et 2017 (Source INSEE)



Population communale représentant 10% de la population de la CCBPAM

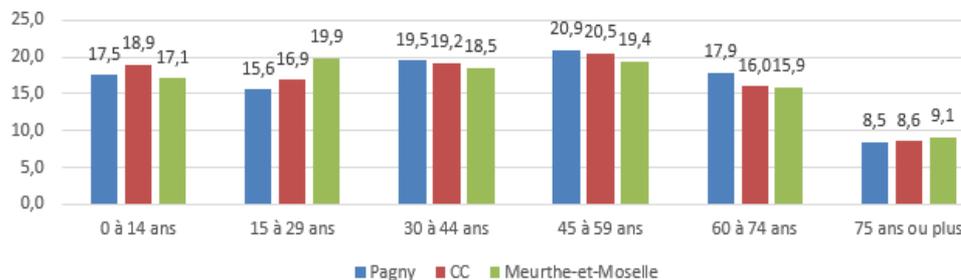
Une évolution démographique positive qui tend à se stabiliser

Population par grandes tranches d'âges - Evolution (Source INSEE)



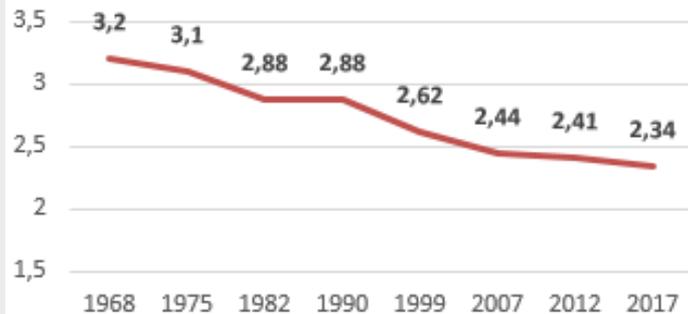
Une population qui vieillit

Répartition de la population par grandes tranches d'âges en 2017 - Comparaison (Source INSEE)

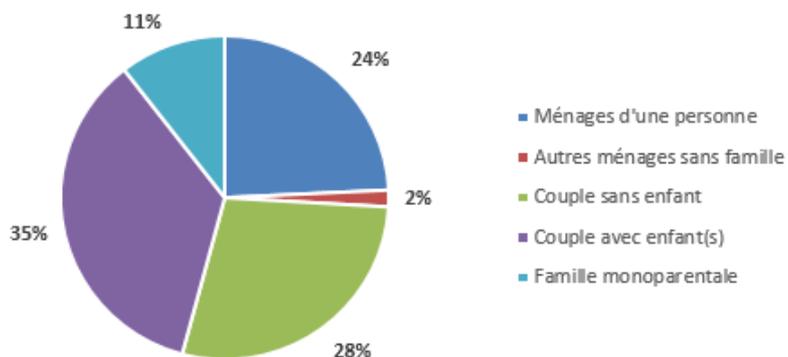


Une surreprésentation de la part des 30-60 ans par rapport à la CC et au département : attractivité de la commune liée à l'accessibilité des pôles d'emplois et une sous-représentation des 15-29 ans qui s'explique par le départ des jeunes pour les études supérieures

Evolution de la taille des ménages (Source INSEE)



Ménages selon leur composition en 2017 (Source INSEE)



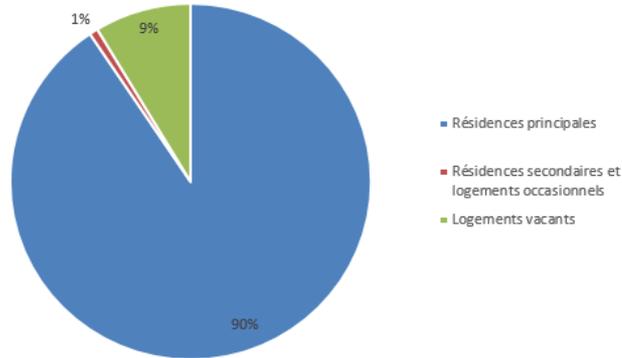
1 772 ménages en 2017

2,34 personnes par ménage
Département : 2,14
Arrondissement de Nancy : 2,05
CC : 2,32

Un desserrement des ménages qui suit les tendances départementale et nationale

Territoire reste attractif pour les familles

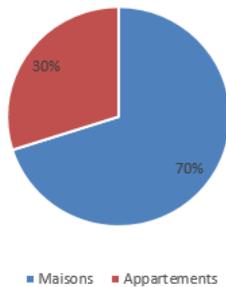
Logements par catégories en 2017



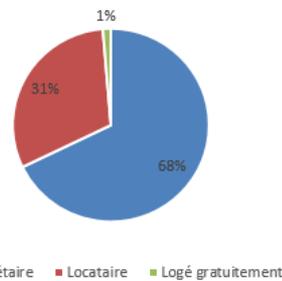
Une majorité de résidences principales

Un recensement des logements biaisé par le chantier de la LGV

Types de logements en 2017



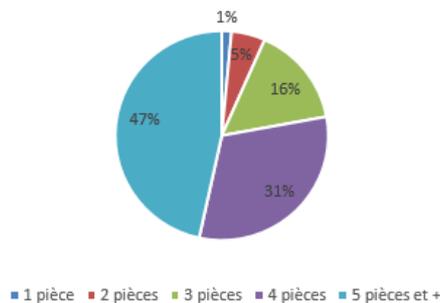
Résidences principales selon le statut d'occupation en 2017



Des résidences principales majoritairement occupées par des propriétaires

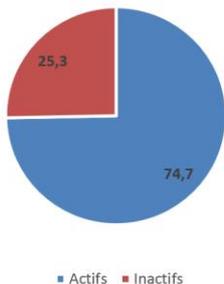
70 % de maisons
CC : 54%
Département : 63%

Nombre de pièces par logement en 2017

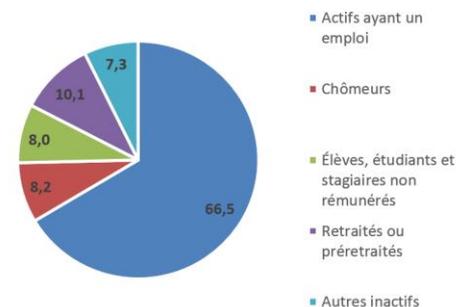


47 % de logements composés de 5 pièces et plus.

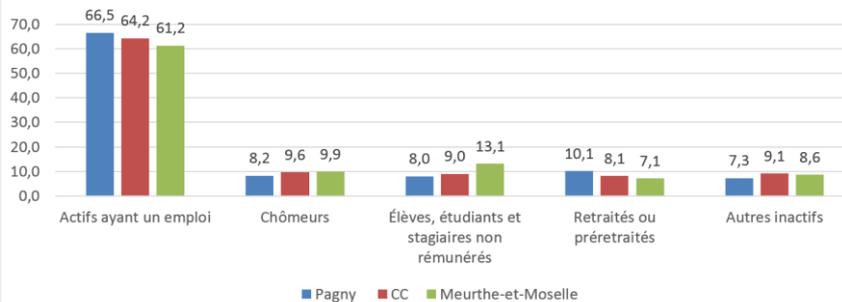
Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017 (%) (Source INSEE)



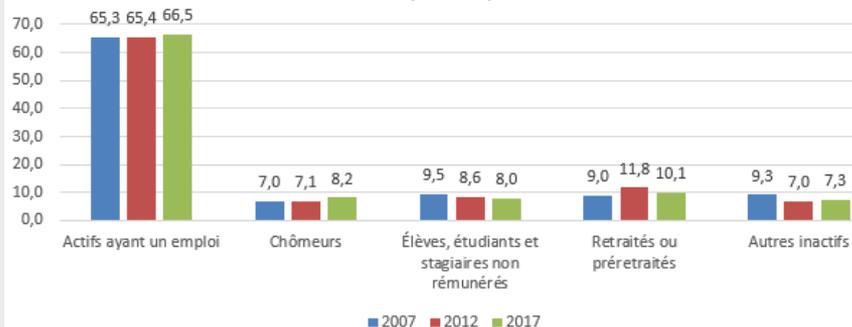
Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017 (%) (Source INSEE)



Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017 (%) - Comparaison (Source INSEE)



Population de 15 à 64 ans par type d'activité (%) - Evolution (Source INSEE)



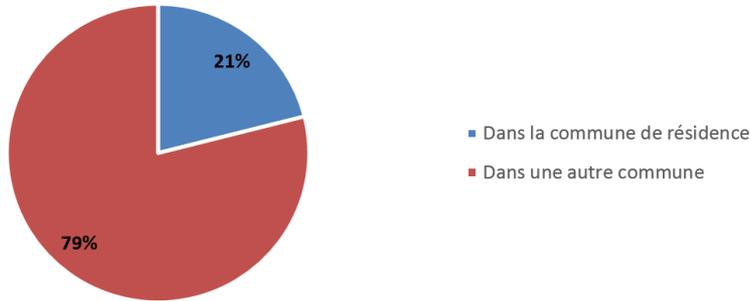
Une population active légèrement supérieure à la CC et au département

Chômage 8,2% : moins élevé que dans le département (9,9%) et la CC (9,6%) mais hausse plus importante

Légère augmentation des retraités

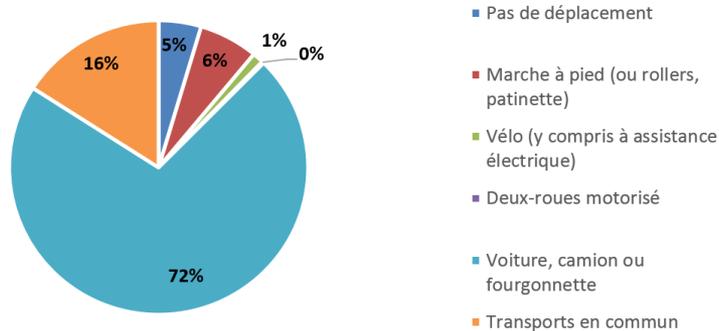
Des actifs occupés surreprésentés et en augmentation

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone en 2017



Près de 80% des actifs ayant un emploi résidant à Pagny-sur-Moselle travaillent en dehors de la commune

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Transports en commun plus empruntés que la moyenne de la CC : influence de la gare

Des déplacements automobiles qui restent majoritaires

Un indicateur de concentration d'emploi en hausse

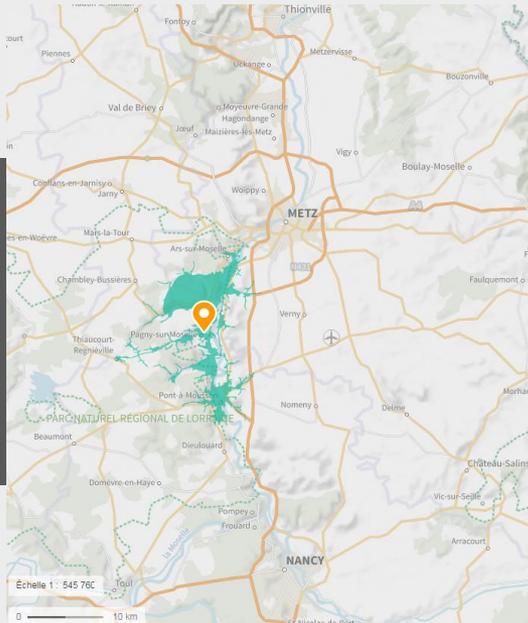
Des emplois proposés majoritairement dans les secteurs du commerce, des transports et des services et de l'industrie

Enjeux du diagnostic

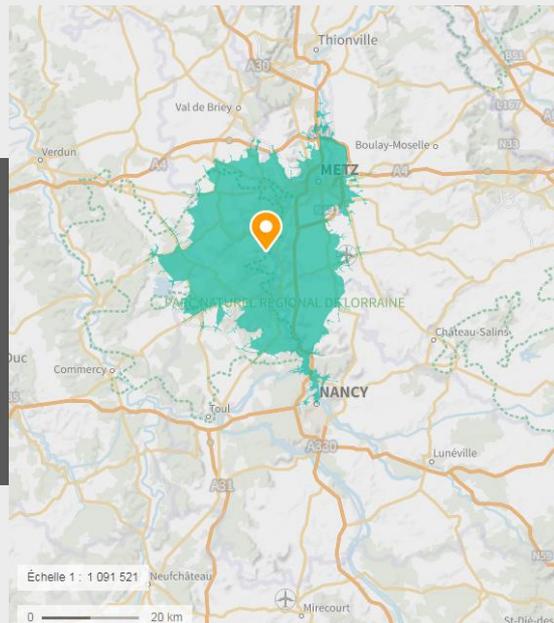
Source : INSEE	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	1 061	1 108	1 098
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 819	1 759	1 768
Indicateur de concentration d'emploi	58,3	63	62,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	59,3	58,9	58,1

ISOCHRONES Déplacements automobiles

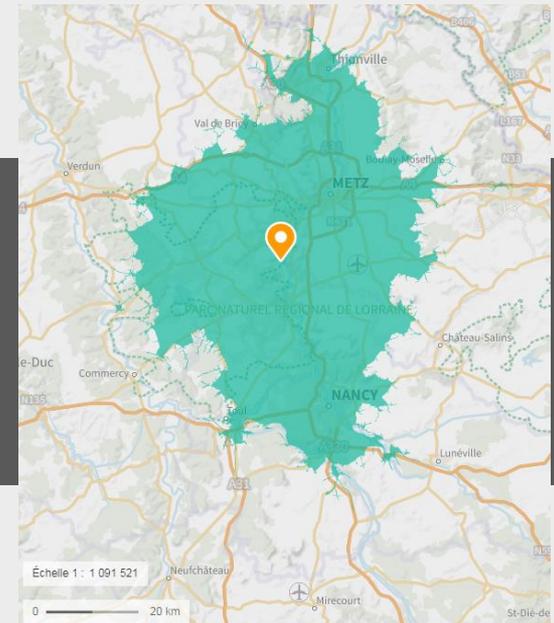
Une situation privilégiée à proximité des grands bassins d'emplois



15 minutes



30 minutes



45 minutes

Enjeux du diagnostic



EQUIPEMENTS

LEGENDE

- Périmètre du territoire communal
- Equipements sportifs
- Equipements Enseignements
- Equipements Secours
- Equipements Cultures / loisirs / associations / Petite enfance

- 1 - Gendarmerie
- 2 - Centre de secours / Sapeurs pompiers
- 3 - Collège La Plante Gribé
- 4 - Ecole élémentaire Paul Bert
- 5 - Ecole Maternelle Gaston Aubin
- 6 - City-stade
- 7 - Espace de loisirs Bernard Bourgeois
Tennis Pétanque
- 8 - Salle des sports Pierre Hussen
- 9 - Stade C.Giambérini
- 10 - Salle de sports R.Bello
- 11 - Centre de loisirs / Maison des P'tits soleils
- 12 - Centre socio-culturel
- 13 - Salle polyvalente / maison pour tous
- 14 - Maison Marie Robert
- 15 - Médiathèque communautaire
- 16 - Crèche / petite enfance
- 17 - CAT

Echelle : 0 250m

Source : Géoportail

Espace & TERRitoires

Centre de conseil en urbanisme et aménagement

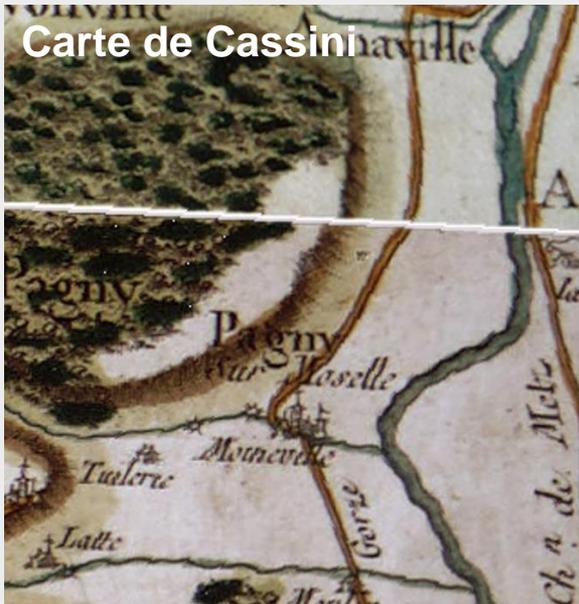


Forte concentration des équipements
Offre proposée au-delà de la stature de la commune

Enjeux du diagnostic

Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE - Révision du Plan Local d'Urbanisme

Enjeux du diagnostic





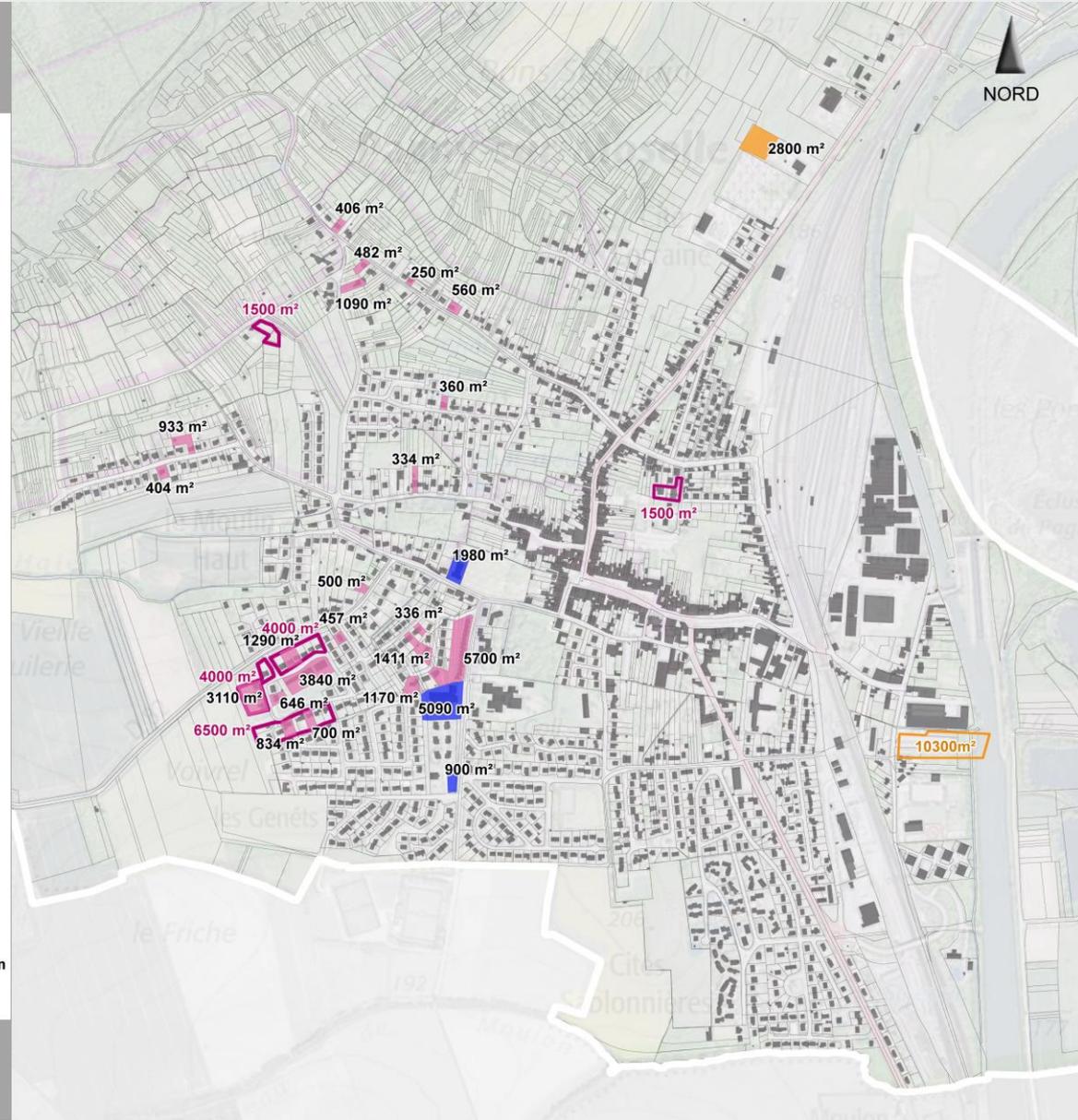
ESPACES CONSOMMES ENTRE 2010 ET 2020

LEGENDE

- Périmètre du territoire communal
- Habitat (2,36 ha env.)
- Activités (0,28 ha env.)
- Equipement (0,80 ha env.)

Selon MOS Grand-Est :

- Activités (1,03 ha env.)
- Habitat (bâti discontinu 1,75 ha env.)



Echelle : 0 250m

Source : Géoportail





AMBIANCES URBAINES

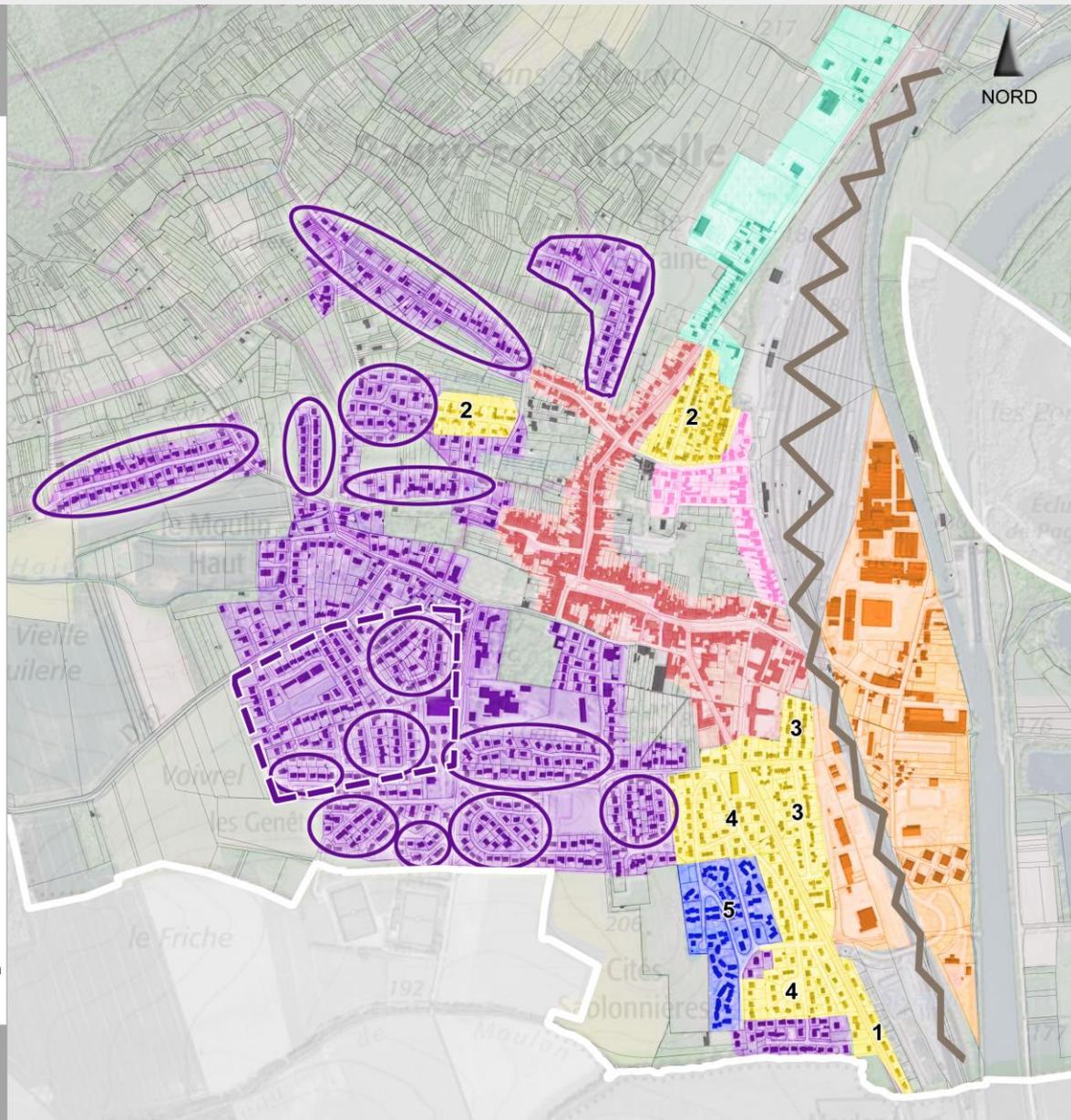
LEGENDE

-  Périmètre du territoire communal
-  Ambiance villageoise
-  Ambiance urbaine - habitat à volumétrie importante
-  Ambiance périurbaine dense - extensions pavillonnaires
-  Ambiance périurbaine diluée - extensions linéaires mixte
-  Ambiance urbaine dominée par l'activité
-  Secteurs de cités
-  Secteur Pan de Genêts
-  Fracture urbaine / voie ferrée
-  Développement sous forme d'écosystèmes urbains
-  Meilleure cohésion - liaisons piétonnes

- 1- Cité SNCF début XXème s.
- 2- Années 1920-1930
- 3- Mersen fin 1950'
- 4- Années 1960'
- 5- SNCF fin 1980'

Echelle :  250m

Source : Géoportail

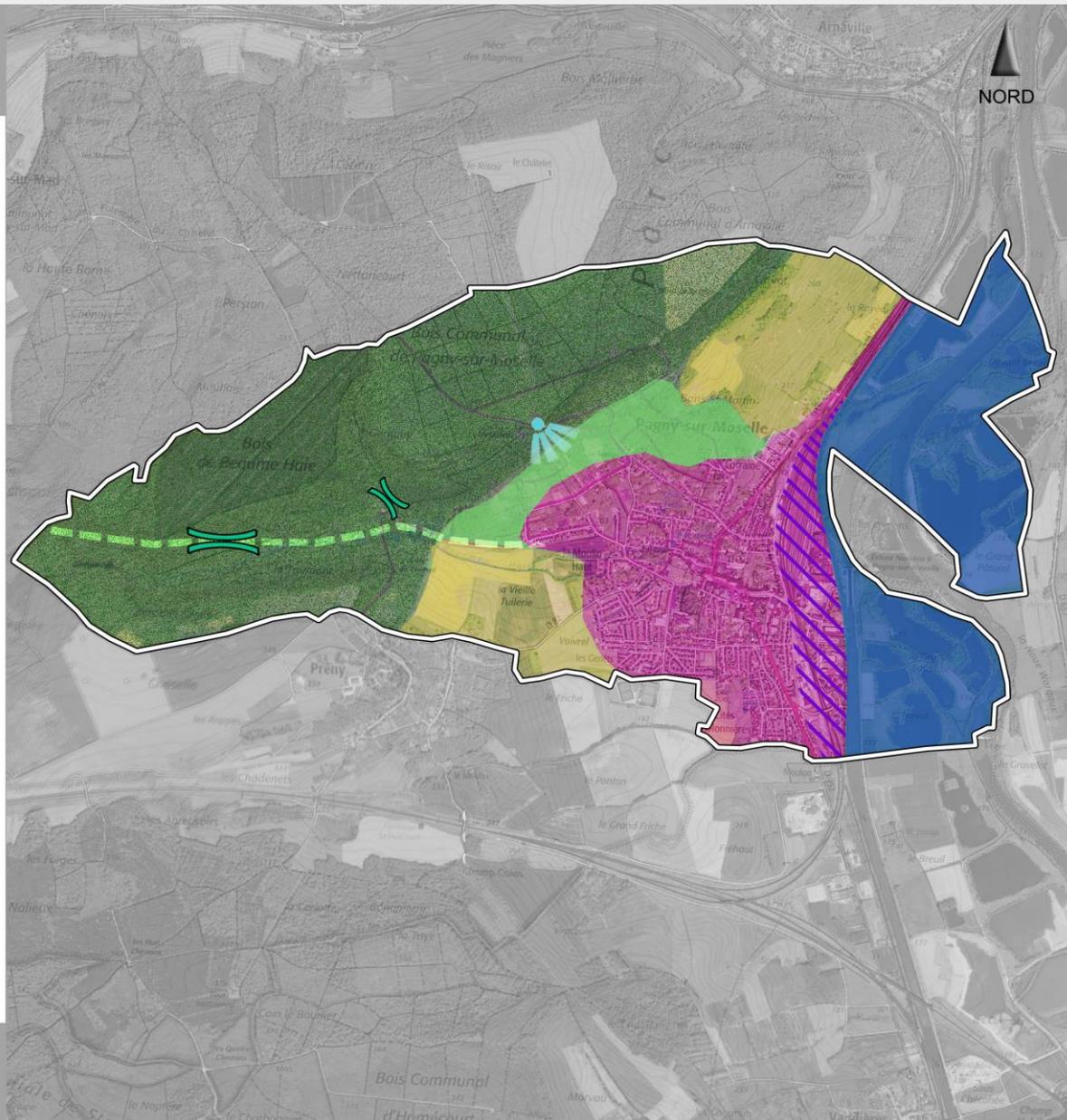




ENTITES PAYSAGERES

LEGENDE

- Périmètre du territoire communal
- Vallée de la Moselle
- Fond de vallée urbanisée
- Secteur dédié aux activités
- Versants agricoles
- Coteaux arboricoles et viticoles
- Plateau boisé
- Vallon encaissé
- Resserrement visuel
- Point de vue



Echelle : 0 500m

Source : Géoportail

Espace & TERRitoires

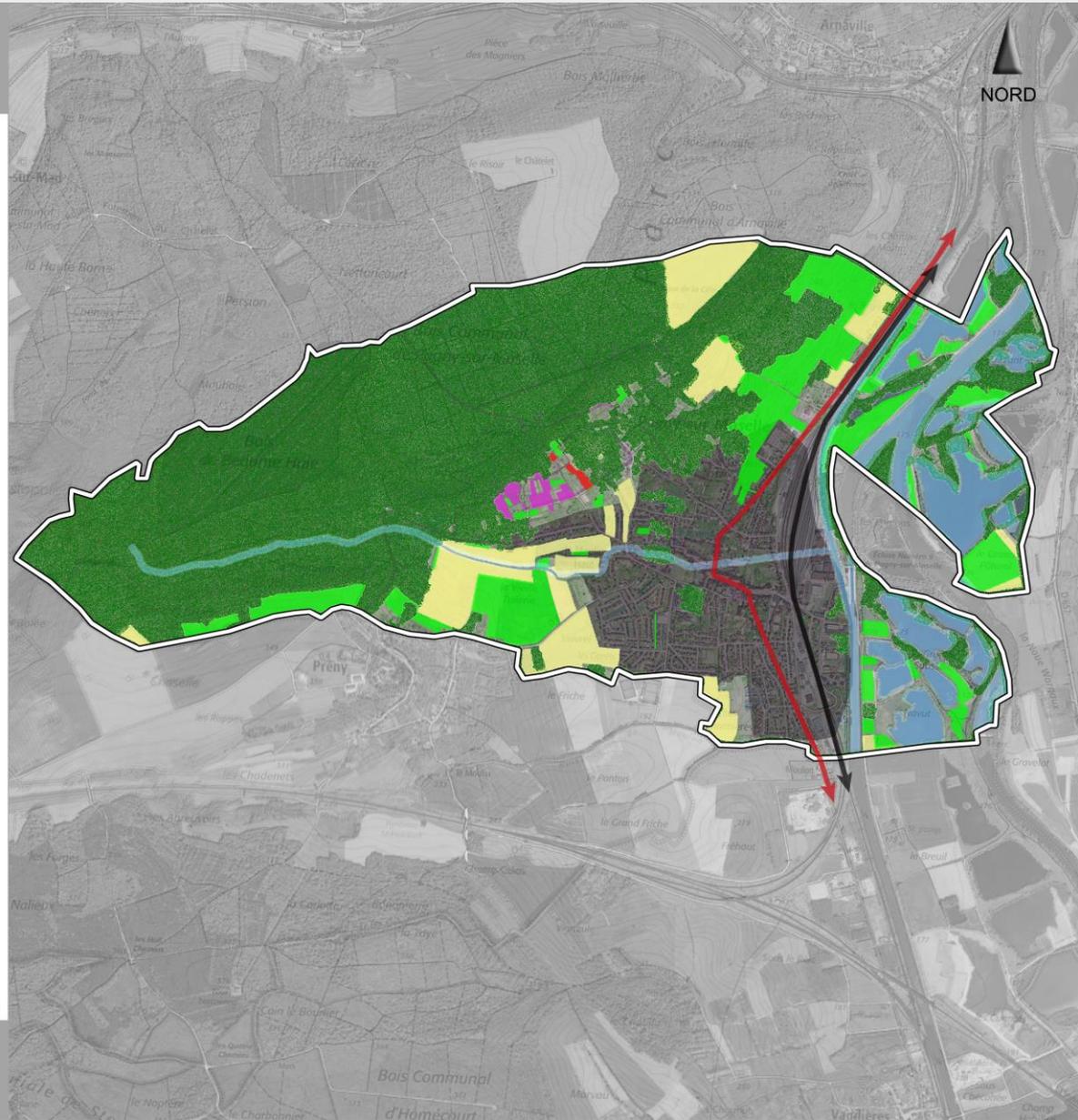
Recherche et conseil en urbanisme et aménagement



OCCUPATION DU SOL

LEGENDE

-  Périmètre du territoire communal
-  Cours d'eau
-  Réseau viare principal
-  Voie ferrée
-  Espace urbanisé
-  Espace boisé
-  Cultures
-  Prairies
-  Vignes
-  Vergers / Fleurs



Echelle : 0 500m

Source : Géoportail / RPG2019



TRAME VERTE - TRAME BLEUE

LEGENDE

 Périmètre du territoire communal

Type de sous-trame

-  Forestier à conforter
-  Thermophile à conforter
-  Alluvial-ZH à restaurer
-  Réservoir de biodiversité
-  Zone de perméabilité forte

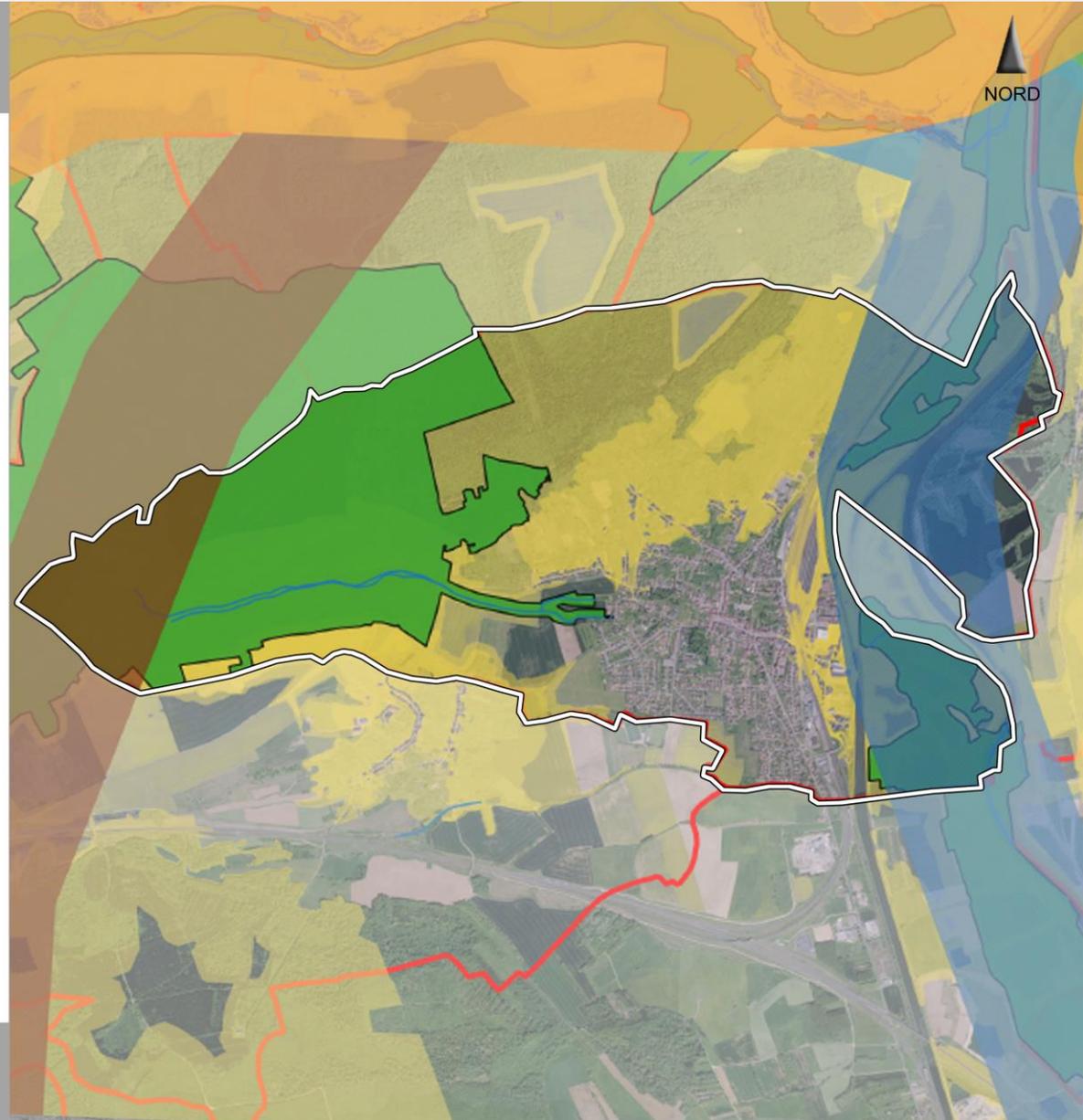
Echelle :  500m
Source : SRCE / Géoportail

Espace &
TERRitoires

ÉLABORÉ EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE D'AMÉNAGEMENT

Enjeux du diagnostic

Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE - Révision du Plan Local d'Urbanisme



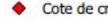
Aléa inondation - PPRI

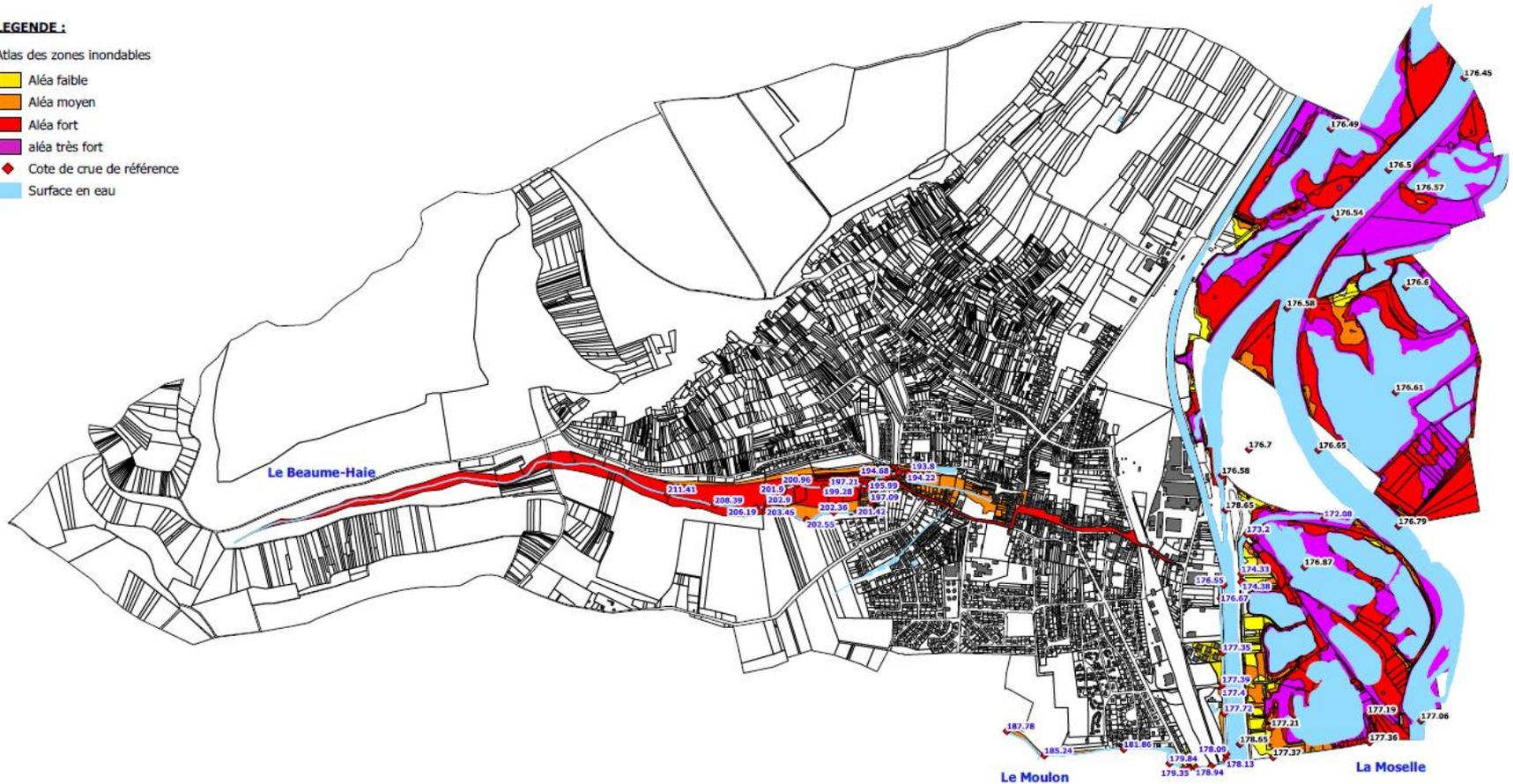
Plan de Prévention des Risques Naturels
Inondations
Commune de Pagny-sur-Moselle
Carte d'aléa

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LEGENDE :

Atlas des zones inondables

-  Aléa faible
-  Aléa moyen
-  Aléa fort
-  Aléa très fort
-  Cote de crue de référence
-  Surface en eau



Enjeux du diagnostic

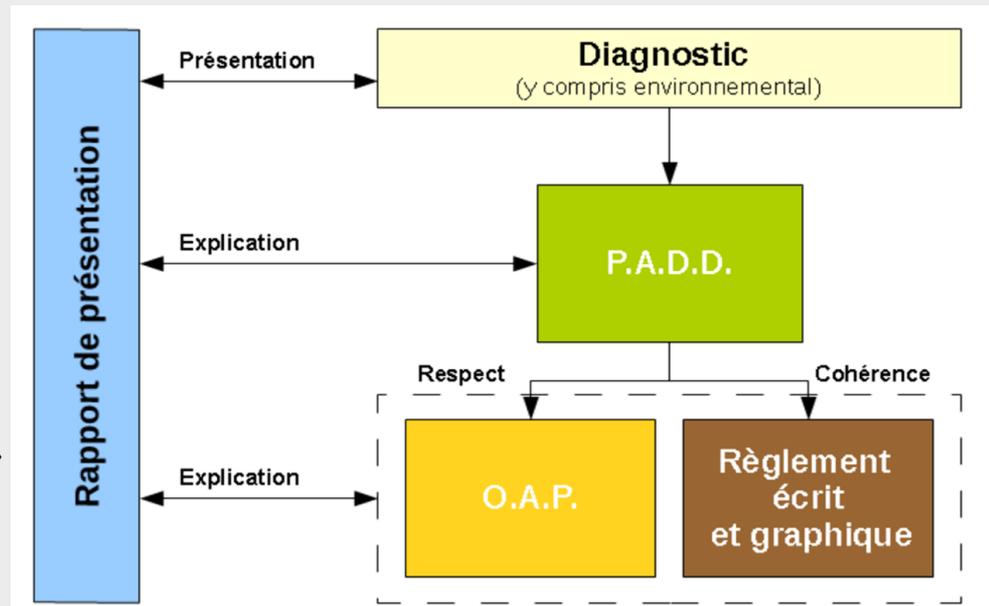
Contexte	Enjeux et perspectives
Un territoire familial.	<i>Répondre aux besoins des familles et des actifs.</i>
Une population qui vieillit.	<i>Prendre en compte le vieillissement de la population. Répondre à l'enjeu du retour des jeunes diplômés.</i>
Une surreprésentation des maisons et des grands logements.	<i>Veiller à répondre aux besoins liés au parcours résidentiel.</i>
Des actifs occupés nombreux travaillant majoritairement à l'extérieur de la commune Une situation à proximité des grands bassins d'emplois.	<i>Prendre en compte les migrations pendulaires.</i>
Un tissu économique endogène varié porté par de grandes entreprises Un centre-ville commerçant et serviciel répondant aux besoins du quotidien.	<i>Conforter l'activité économique endogène et répondre aux besoins des activités Maintenir la multifonctionnalité du centre.</i>
Une structure urbaine marquée par l'histoire de la commune De nombreux écosystèmes urbains à l'identité propre.	<i>Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural des différents quartiers Assurer un lien fonctionnel et social entre les différentes entités urbaines.</i>

The background of the slide is a light blue, semi-transparent map of a city grid. The map shows various street layouts, including a prominent circular road on the right side. A large, rounded blue rectangle is superimposed over the center of the map, containing the title text.

Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD)

- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** expose le **projet politique** répondant aux **besoins et aux enjeux du territoire communal**.

- Le **PADD** est la « **clef de voûte** » du PLU.



- Le **PADD** n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.
- Les pièces du PLU qui ont une valeur juridique (**orientations d'aménagement** et **règlement graphique & littéraire**) doivent être cohérentes avec lui et, en toute logique, doivent découler du **PADD**.



PLU

Le **PADD** définit les **orientations générales d'urbanisme et d'aménagement** retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire.

Il sera débattu en **Conseil Municipal**.



Orientation générale N° 1

/ Affirmer la stature territoriale de Pagny-sur-Moselle au sein du bassin de Pont-à-Mousson



Orientation générale N° 2

/ Conforter le cadre de vie offert par la situation géographique



Orientation générale N° 3

/ Maintenir la vocation résidentielle, économique et servicielle de la commune



Orientation générale N°4

/ Permettre un développement raisonné et respectueux de l'environnement



Orientation générale N° 1

/ Affirmer la stature territoriale de Pagny-sur-Moselle au sein du bassin de Pont-à-Mousson

1/ Garantir la stature territoriale de Pagny-sur-Moselle

- Affirmer la stature territoriale de la commune en tant que pôle relais au sein du bassin mussipontain.
- Maintenir le statut de bourg centre ayant un rayonnement sur les communes villageoises voisines et disposant d'une très bonne accessibilité multimodale. La promotion de la gare et ses équipements liés tels que les stationnements est essentielle à cette identité territoriale.
- Affirmer la notion de ville à la campagne et déployer, en conséquence, tous les outils lui permettant de construire cette image.

2/ Garantir une ambition démographique et une production de logements en adéquation avec les objectifs du SCoT Sud 54 et du Programme Local de l'Habitat en révision

- Poursuivre un développement raisonné et équilibré permettant de confirmer le rôle de pôle relais de la commune au sein du bassin mussipontain.
- Envisager d'atteindre un seuil démographique fixé aux alentours de 4 700 habitants à terme (horizon 15 ans), en rapport avec les équipements publics déjà existants dans le tissu urbain mais également en tenant compte des projets urbains en cours.
- Attirer une population jeune et familiale mais également de jeunes actifs sur le territoire communal.



Orientation générale N° 1

/ Affirmer la stature territoriale de Pagny-sur-Moselle au sein du bassin de Pont-à-Mousson

3/ Assurer une production de logements en réponse aux besoins des habitants

- Tenir compte du vieillissement de la population et continuer d'accueillir de nouveaux habitants par la création de nouveaux logements pavillonnaires (dont les projets immobiliers en cours).
- Gérer et prendre en charge le vieillissement de la population afin d'assurer ainsi le parcours résidentiel.
- Diversifier les tailles de logements, renforcer l'offre locative et développer le parc de logements aidés.
- Limiter l'étalement urbain, optimiser la compacité de la trame bâtie du bourg et maîtriser l'impact sur les franges urbaines.



Orientation générale N° 2

/ Conforter le cadre de vie offert par la situation géographique

1/ S'appuyer sur les qualités architecturales et typicités urbanistiques du bourg pour le mettre en valeur

- Maintenir la centralité actuelle et organiser l'évolution urbaine de la commune en conséquence.
- Préserver l'identité architecturale des écosystèmes urbains : style néo-classique, Art Déco, cités les Pointus,....
- Interdire la construction en 2ème rideau pour conserver l'esprit « jardin » et les espaces de respiration qui forgent le caractère identitaire de la commune.
- Favoriser l'essaimage des équipements publics sur l'ensemble de la trame urbaine y compris de l'autre côté de la voie ferrée afin de gérer et temporiser les déséquilibres urbains (surpasser la fracture anthropique).
- Veiller à l'intégration urbaine des nouvelles constructions.

2/ Prévoir le développement urbain futur en harmonie avec l'actuelle trame urbaine

- Optimiser la trame urbaine par la mobilisation prioritaire des dents creuses et des logements vacants.
- Favoriser le développement urbain sans étalement urbain, par confort du socle urbain.
- Organiser le développement urbain afin de faire convergence vers les lieux de vie.



Orientation générale N° 2

/ Conforter le cadre de vie offert par la situation géographique

3/ Préserver les aménités paysagères et favoriser les mobilités douces

- Préserver la ceinture verte autour du village (franges urbaines).
- Favoriser l'intégration paysagère de la trame urbaine et notamment les dernières opérations et celles à venir par la création d'un ourlet végétal de respiration agrémenté de liaisons piétonnes.
- Favoriser au maximum la création de logements bénéficiant d'un extérieur. La notion d'extérieur peut s'entendre sous formes d'espaces privatisés ou d'espaces mutualisés.
- Développer les cheminements doux et les voies piétonnes. Favoriser les liens urbains et mobilités inter quartiers afin de décroïsonner les écosystèmes.
- Répertorier les chemins communaux et les mettre en valeur.
- Sécuriser et structurer les entrées de ville.



Orientation générale N° 3

/ Maintenir la vocation résidentielle, économique et servicielle de la commune

1/ Contribuer au maintien et au développement des activités économiques implantées sur la commune

- Pérenniser les activités existantes (commerciale, artisanale, industrielle, servicielle...) en prenant en compte leurs besoins.
- Affirmer une mixité d'usages relative aux commerces et services de proximité.
- Maintenir les commerces en RDC et éviter leur conversion en logements dans l'hypercentre.
- Travailler une esthétique d'ensemble, une charte graphique pour les vitrines.
- Privilégier l'implantation des activités autres que commerces et services de proximité dans des zones dédiées.
- Créer une zone artisanale sur les délaissés SNCF (entrée sud à l'arrière de la rue Jean Jaurès) pour répondre à une demande locale. Veiller à son intégration architecturale notamment au niveau de l'interface avec les cités de la rue Jean Jaurès.
- Favoriser le maintien de l'activité industrielle (respect de l'organisation territoriale actuelle).
- Favoriser l'implantation de projet touristique en lien avec le cadre naturel notamment la vallée de la Moselle
- Pérenniser le stationnement en entrée nord pour les poids-lourds.

2/ Pérenniser l'activité agricole

- Répondre aux besoins des exploitations agricole et viticole afin de pérenniser leur activité et envisager leur devenir (délocalisation, désaffectation, reconversion).
- Soutenir les éventuels projets de diversification agricole afin de développer une nouvelle forme de tourisme (tourisme vert et agrotourisme).
- Garantir l'intégration paysagère de tout nouveau projet notamment en coteau.
- Préserver l'espace agricole majeur.



Orientation générale N° 3

/ Maintenir la vocation résidentielle, économique et servicielle de la commune

3/ Se garer aisément et se déplacer sereinement

Sécurisation

- Entrées de ville : poursuivre la démarche de sécurisation et de structuration notamment au Nord.
- Zone centre-ville : identifier ce secteur comme une zone multi usages/zone partagée.
- Requalifier cette séquence pour des raisons de nuisances, sécurité, accessibilité, intégration cyclable.

Stationnement

- Gérer le stationnement en fonction de l'usage des constructions.
- Intégrer une vigilance particulière au droit du centre-ville où les normes devront être plus souples pour ne pas bloquer la réhabilitation de certains bâtiments.
- Adapter la gestion du stationnement selon la proximité de la gare.
- Garantir un stationnement quantitatif en périphérie de la gare pour répondre aux besoins intra et extra muros.

Continuité cyclable

- Pistes cyclables : intégrer la vélo route en cœur urbain.
- Prévoir une liaison cyclable entre Pagny-sur-Moselle et Prény.
- Prévoir des stationnements vélos dans tous les nouveaux projets urbains.
- Critères d'essaimage des parkings vélos : créer une couverture harmonieuse de la trame urbaine et proximité des équipements publics.



Orientation générale N° 3

/ Maintenir la vocation résidentielle, économique et servicielle de la commune

3/ Se garer aisément et se déplacer sereinement

Déplacement piétonnier

- Valoriser les sentiers piétons intramuros (hiérarchisation et priorisation afin de créer un maillage). Intégrer les zones de développement urbain dans cette logique de maillage.
- Prévoir une hiérarchisation des aménagements en fonction du niveau d'usage.
- Prévoir des zones de promenade en cas de développement urbain.

Transport automobile

- Développer les aires de covoiturage.
- Prévoir des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Transport en commun

- Volonté d'ajouter de nouveaux arrêts notamment en séquence nord.



Orientation générale N°4

/ Permettre un développement raisonné et respectueux de l'environnement

1/ Protéger l'environnement et la biodiversité constitutifs du cadre de vie

Paysage

- Sanctuariser l'ambiance rurale du ban communal.
- Préserver l'organisation paysagère actuelle et les espaces paysagers emblématiques : la ceinture verte autour du village, lignes de crêtes, vallée de la Moselle, coteaux et vallon.
- Contenir l'impact paysager de la trame urbaine. Cote altimétrique de référence à ne pas dépasser.
- Valoriser et préserver les vergers pour leur rôle paysager, social et écologique.
- Maintenir la vocation agricole des terres. Protéger les prairies.
- Préserver le paysage de toute activité « dénaturante » telles que les carrières que ce soit au niveau des coteaux ou de la vallée de la Moselle.

Environnement et biodiversité

- Limiter l'artificialisation des sols.
- Préserver, renforcer et restaurer les trames vertes et bleues du territoire. Garantir les continuités écologiques. Limiter les fragmentations des milieux.
- Conserver les ripisylves et préserver les milieux naturels bordant les cours d'eau.
- Protéger les Espaces Naturels Sensibles de la vallée de la Moselle, les zones humides.
- Préserver les haies en milieu agricole pour des raisons d'infiltration des eaux, brise vents, lieu de nidification, lutte contre l'érosion, ...



Orientation générale N°4 / Permettre un développement raisonné et respectueux de l'environnement

1/ Protéger l'environnement et la biodiversité constitutifs du cadre de vie

Nature en ville/Renaturation

- Préserver les poches de respiration.
- Lutter dans la mesure du possible contre les Ilots de Chaleur Urbain.
- Créer autant que possible des Ilots de Fraicheur Urbain dans la trame actuelle mais également dans les zones de développement urbain (abaissement et régulation de la température, purification de l'air, de l'eau et des sols et diminution de l'imperméabilisation des sols).
- Garantir un essaimage de ces espaces dans toute la trame urbaine : essaimage d'aération sous différentes formes : espaces publics/jardins/jardins partagés.

Forêt

- Préserver la continuité forestière peu fragmentée des Côtes de Moselle. Maintenir les limites actuelles et éviter toute « descente » sur les coteaux.
- Pérenniser les 3 fonctions essentielles de la forêt : économique (production bois), environnementale et sociale.
- Se prémunir du risque incendie.

Risques

- Prendre en compte les risques naturels d'Inondations.



Orientation générale N°4 / Permettre un développement raisonné et respectueux de l'environnement

2/ Eau : concilier préservation, prévention et bonne gestion

- Prendre en compte les eaux de ruissellement et mettre en œuvre les outils/dispositifs de préservation et de gestion (haie, clôtures permettant le libre écoulement des eaux....)
- Assurer la protection de l'étang de Moulin Bas.
- Eaux pluviales : nécessité de maîtriser les débits de fuite des opérations/constructions afin de garantir un bon fonctionnement du réseau.
- Nécessité de préserver les berges des ruisseaux et voies d'eau.
- Préserver les zones humides afin de maintenir leurs fonctionnalités.
- Dimensionner les projets urbains en cohérence avec les capacités du réseau d'alimentation en eau potable.
- Favoriser la perméabilité des sols. Favoriser l'infiltration.
- Favoriser l'implantation de projets économiques en lien avec l'eau tels que centrale hydroélectrique.
- Garantir des rejets propres des eaux de process de tout projet économique.



Orientation générale N°4

/ Permettre un développement raisonné et respectueux de l'environnement

3/ Contribuer à une maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

- Conserver le cadre de l'enveloppe urbaine et affirmer les limites de la trame urbaine actuelle.
- S'engager sur une réduction de la consommation d'espaces naturels et forestiers en réduisant de 50% les surfaces ouvertes à l'urbanisation par rapport à la consommation des 10 dernières années, afin de limiter tout impact notable sur les espaces agricoles, naturels et forestiers.
- Développer la commune en compacité de l'existant en comblant en priorité les dents creuses et les fenêtres d'urbanisation garantissant la pérennité du socle urbain.

4/ Contribuer au développement des énergies renouvelables et à la réduction des dépenses énergétiques

- Permettre l'implantation de constructions répondant aux nouvelles normes en matière de respect de l'environnement et d'économies d'énergie, dans le respect de l'architecture de la commune.
- Optimiser l'orientation des constructions au regard de l'ensoleillement.
- Trame noire/Pollution lumineuse : poursuivre la démarche engagée de limitation des éclairages nocturnes par tous dispositifs « intelligents ».

LEGENDE

- Périimètre du territoire communal
- Maintenir la centralité du bourg
- Réduire la fracture de la voie ferrée
- Maintenir les espaces d'aération intramuros
- Fenêtre d'urbanisation pressentie pour accueillir du développement urbain
- Interface Zone artisanale / Cités à préserver
- Favoriser l'implantation de projet touristique en lien avec le contexte naturel de la Vallée de la Moselle
- Favoriser la création d'une zone artisanale en partenariat avec la CCBPAM
- Requalifier la séquence urbaine de l'hyper-centre

SEQUENCE BOURG



SEQUENCE GRAND PAYSAGE

- Valoriser / structurer les entrées de ville
- Préserver le socle boisé - TRAME VERTE
- Protéger les zones à haute sensibilité environnementale (vallon ruisseau de Beume / Vallée de la Moselle)
- Préserver le réseau hydrographique et les zones humides - TRAME BLEUE
- Protéger les espaces naturels de la Vallée de la Moselle et des zones humides liées
- Côte altimétrique de référence permettant l'intégration paysagère de la trame urbaine et la préservation des vergers
- Valorisation des coteaux emblématiques des Côtes de Roselle
- Préserver la continuité forestière des Côtes de Moselle (corridors écologiques) - TRAME VERTE
- Préserver les franges urbaines du coteau - TRAME VERTE
- Garantir un ourlet végétal en limite de trame urbaine existante ou à venir - TRAME VERTE

Source : Géoportail
 Echelle : 0 500m



Traduit règlementairement par : le règlement littéral et graphique et les orientations d'aménagement et de programmation.

Réunion publique de présentation du règlement graphique et littéral et des OAP le

Jeudi 31 mars 2022 à 18h00

Salle polyvalente de la MPT
11 rue de la victoire

PADD



Temps d'échanges et de questions

Merci de votre attention !

